

Monsieur le Préfet, Madame le Directeur Académique,

Nous souhaitons signifier notre désapprobation face aux conditions de la préparation de la rentrée 2014.

En premier lieu, le calendrier nous semble aberrant : comment comprendre que les opérations de carte scolaire aient été repoussées après les élections municipales ? Assurément, dans ces modifications de calendrier, ni l'intérêt des élèves, ni le bon fonctionnement du Service Public d'Education Nationale ne sont au centre des préoccupations. Il s'agissait bien dans ce choix d'éviter que les décisions de carte scolaire ne viennent interférer dans le choix des citoyens dans le cadre de la campagne des municipales.

Mais les conséquences prévisibles de ce choix sont aujourd'hui concrètes :

- vous avez informé dès janvier les précédentes équipes municipales de vos choix et aujourd'hui, dans un calendrier extrêmement serré, les nouvelles équipes doivent se saisir en quelques jours de ce dossier et le défendre avec efficacité.
- vous n'avez pas été en mesure de convoquer les représentants des maires : comment accepter que les maires ne soient pas représentés dans une instance qui est amenée à décider de l'organisation du Service Public d'Education de leur commune voire de la présence même de ce service sur certaines communes !

Ensuite, nous ne pouvons accepter la méthode : un groupe de travail avec les représentants des personnels a été convoqué le 1er avril pour une réunion le 4 avril auquel vous n'avez pas assisté et qui s'est donc résumée à une comparaison des effectifs prévus pour chaque école. Vous avez ensuite choisi de convoquer le CDEN l'après midi du CTSD : on voit bien que les positions exprimées ce matin en CTSD par les délégués du personnel ne seront ni écoutées ni entendues ! On imagine difficilement que vous ayez eu le temps de contacter les municipalités ou les écoles entre les deux instances...

Enfin, et c'est bien là le plus important, les moyens alloués au département sont totalement insuffisants !!! Alors que les moyens du département pour la rentrée 2013 ont été alloués sur la base de prévisions considérablement sous-estimées (-80 à la rentrée de septembre 2013, -252 par rapport à la rentrée de janvier 2014), alors qu'une hausse démographique est annoncée pour la rentrée 2014, aucun moyen supplémentaire n'est attribué au département. Pire, le Recteur a d'ores et déjà annoncé la réduction de près de 16,5 unités des surnombres budgétaires prévus. Jamais le département n'a eu aussi peu de personnel pour fonctionner et nous avons l'assurance que l'année prochaine sera encore plus compliquée !!! Cette année, de façon encore plus prégnante encore que les années précédentes, les absences de personnels ne sont pas remplacées, les formations sont annulées et les écoles sont, de fait, quotidiennement désorganisées. Comment penser que les choses iront mieux avec moins de personnels et plus d'élèves l'année prochaine ?

Nous, signataires de ce courrier, pensons qu'il est urgent que les moyens de fonctionnement de l'école creusoise soient abondés à hauteur des besoins, tels que les ont déjà exprimés les représentants des personnels ce matin en CTSD. Aussi, pour toutes les raisons évoquées, nous ne siégerons pas lors de ce CDEN et vous demandons de vous tourner vers Monsieur le Ministre de l'Education Nationale pour obtenir les moyens nécessaires au bon fonctionnement de l'école dans le département.

Gageons que lors de la prochaine convocation de ce CDEN carte scolaire, vous aurez trouvé les moyens d'offrir des perspectives favorables au département.

Concernant le second degré, et les collèges du département, un règlement intérieur au fonctionnement des CDEN avait été mis en place par la précédente préfète. Ce règlement, voté, faisait référence à un décret transposé en droit constant dans le code de l'éducation. Or, l'article R235-11 de ce code stipule que le CDEN est consulté « sur la structure pédagogique générale des collèges du département » ainsi que « sur les modalités générales d'attribution des moyens en emplois et des dotations financières, ou en nature pour les dépenses pédagogiques des collèges du département ». Or, dans la convocation reçue, le point sur le second degré n'est, semble-t-il, que pour information.

Dans les documents préparatoires, nous n'avons que les DGH et les effectifs globaux ! Rien sur les créations et suppressions de postes, rien sur le nombre de divisions par établissement et rien sur les effectifs dans celles-ci ! Les services de la DSDEN auraient-ils des complexes à afficher les effectifs en quatrième à Auzances, en cinquième à Crocq, en sixième et en troisième à Chambon, en troisième à Nadaud, en sixième et en quatrième à La Souterraine ...?

Ce peu de considération des membres du CDEN nous laisse perplexes quant à la volonté du gouvernement et de ses relais départementaux de faire vivre les instances consultatives.

A Guéret, le 9 avril 2014

		TITULAIRES	SIGNATURE	SUPPLEANTS	SIGNATURE	
10 membres représentant les communes	4 maires titulaires	Jean-Claude DUGENEST		Jean-Louis DELARBRE		
		Didier BARDET		Jean-Louis BATHIER		
		Bernard DE FROMENT		Jean-Marie LE GULADER		
		Pierre BRIGNOLAS		Cécile CREUZON		
	5 conseillers généraux	André MAVIGNIER		Guy AVIZOU		
		René ROULLAND	OUI	Daniel DEXET		
		Patrick AUBERT		Philippe BREUIL		
		Laurent DAULNY	OUI	Jean AUCLAIR		
		Nicolas SIMONNET	OUI	Gérard GAUDIN		
	1 conseiller régional	Armelle MARTIN		Gilles PALLIER		
10 membres représentant les personnels de l'Etat	2 membres de l'UNSA	Laurent LAFAYE	Boycott mais pas associés au texte	Stéphanie BRUN		
		Paul GIANGIOBBE		Sylvie CHAUVEY		
	8 membres de la FSU	Fabrice COUEGNAS	OUI	Christophe RUBY		
		Sandrine GORGEON	OUI	Lucille GUILLEMIN		
		Alain FAVIERE	OUI	Julien COLOMBEAU		
		Stéphane PICOUT	OUI	Sophie CHAVANT		
		Trémur DUVAL	OUI	Annette CARTIER		
		Olivier LANDAN	OUI	Anne MOUCHONNIERE		
		Jérôme AYMARD	OUI	Thibault DUPUY		
		Annette DURIN	OUI	Véronique MAGNANOU		
	10 membres représentant les usagers	7 parents d'élèves 7 sièges FCPE	Marie-Hélène LAWNIZACK	OUI	Laurence DARFEUILLE	
			Didier BRANCA	OUI	Jean-Philippe GAS	
			Olivier DURAND	OUI	Françoise PUYCHEVRIER	
			Virginie LAYADI	OUI	Marie-Laure CARRERE	
Bruno NOBLE			OUI			
Annie LALANDE			OUI	Jacques ROGER		
Sylvie SERGENT			OUI			
Ass comp Ens pub		Gérard FREMONT (PEP)	NON	Nicole MORET		
Pers nom préf		Michel BACH		Anne-Marie AUPETIT		
Pers nom CG23		Ginette MICHON		Jean-François MUGUAY		
A titre consultatif	DDEN	Michèle CHEDESMOIS	OUI	Jacques GATHIER		